



## Aide au développement – Pourquoi notre référendum?

Depuis des années, la Confédération pratique une politique coûteuse d'aide au développement qui ne repose sur aucune base constitutionnelle.

**900 millions de francs, c'est le 1% du produit national brut que le Conseil fédéral a promis en 1970 à l'ONU comme contribution annuelle de la Suisse à l'aide au développement, et cela sans consulter notre peuple.**

En 1973, les Chambres fédérales ont approuvé la loi fédérale sur la coopération au développement et l'aide humanitaire. Cette loi est soumise au référendum facultatif. **Les Républicains ont annoncé qu'ils récolteraient les 30 000 signatures requises, afin que le peuple puisse se prononcer.**

### Les partis gouvernementaux craignent l'opinion du peuple:

**Le Conseiller national Renschler (P.S.)** a déclaré, devant la presse, en sa qualité de président de la commission du Conseil national que plusieurs membres de la commission estimaient qu'une manœuvre de retardement était justifiée en raison du lancement imminent d'un référendum et espéraient éviter ainsi la décision populaire négative à laquelle il fallait s'attendre.

**Le Conseiller national Brunner (P.R.D.)** l'a confirmé en invitant ses collègues à ne pas se jeter avant les élections fédérales de cet automne sur le couteau de boucher de MM Schwarzenbach et Otto Fischer: **«Nous devons admettre avec une grande vraisemblance – je devrais dire avec une vraisemblance proche de la certitude – que les courants émotionnels seront exploités dans un sens hostile à cette loi, du moins en Suisse allemande.»**

### C'est pourquoi l'aide au développement est proposée par parties détachées:

Ainsi aujourd'hui:

150 millions pour l'aide technique et 200 millions pour l'Association internationale de développement IDA.

Et cela à un moment où le Conseiller fédéral Chevallaz prévoit des milliards de déficit, à un moment où la Confédération trouve tout juste un million pour les victimes des avalanches de l'hiver passé.

C'est pourquoi le **Conseiller national Otto Fischer de Berne** a déclaré: «Je considère comme absolument insupportable que, quelques semaines après avoir réalisé une très importante opération d'assainissement financier, le Parlement consente de nouveaux crédits d'un montant de 350 millions pour quelque chose, qui est très contesté, et je m'exprime en termes mesurés.»

**De son côté, notre président central, M James Schwarzenbach, Conseiller national, a affirmé nettement: «C'est au peuple suisse qu'appartient le dernier mot, car, sans son assentiment, l'aide au développement n'est pas possible.»**

### Voilà pourquoi nous lançons notre référendum?

Certes nous sommes aussi d'accord que notre pays doit aider les peuples les plus pauvres, mais nous sommes opposés à l'octroi de crédits qui sont consentis à des organisations internationales comme l'IDA, et sur l'emploi desquels nous ne pouvons exercer aucun contrôle. En revanche, nous approuvons le versement de contributions contrôlables qui soient en rapport avec nos possibilités financières et qui servent réellement les peuples qui en ont le plus besoin.

**Veillez apposer votre signature au verso.**

### Nos adresses:

#### Secrétariat central:

Mouvement républicain suisse MNA  
Case postale 3, 8416 Flaach/ZH, tél. 052. 42 15 81  
CCP caisse centrale 80 - 5499

#### Secrétariat et journal VIGILANCE:

VIGILANCE  
7, Place Longemalle, 1204 Genève  
CCP 12 - 1133

# Référendum contre

## **Parrêté fédéral du 20 juin 1975 concernant la conclusion d'un accord entre la Confédération suisse et l'Association internationale de développement (IDA) relatif à un prêt de 200 millions de francs.**

Les citoyens et citoyennes suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu de l'art. 89 de la Constitution Fédérale et selon la loi fédérale du 17 juin 1874 concernant les votations populaires sur les lois fédérales et les arrêtés fédéraux, que l'arrêté fédéral du 20 juin 1975 concernant la conclusion d'un accord entre la Confédération suisse et l'Association internationale de développement (IDA) relatif à un prêt de 200 millions de francs soit soumis au vote populaire.

Canton:

Commune politique:

	Nom et prénom (manuscrit)	Année de naissance	Domicile (rue, numéro, lieu)	Laisser en blanc
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				

Seuls les électeurs et électrices résidant dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature.

Le citoyen qui en fait ou appuie la demande doit la signer **personnellement**. Celui qui apposera une autre signature que la sienne sera passible des dispositions de l'article 282 du Code pénal.

Tous les citoyens et citoyennes suisses âgés de 20 ans révolus et jouissant de leurs droits civiques ont le droit de vote et sont par conséquent autorisés à signer ce référendum.

La légalisation des signatures sera obtenue par le Mouvement républicain suisse.

**Comité du référendum:** James Schwarzenbach, Conseiller national, Zurich, Josef Fischer, Conseiller national, Bremgarten/AG, Hans Ulrich Graf, Conseiller national, Bulach/ZH, Bernhard König, Conseiller national, Jegenstorf/BE, Richard Heckei, Kreuzlingen/TG, Willi Hummel, Abtwil/SG, Hans Rudolf Lischer, Bâle, Luc de Meuron, Neuchâtel, Rudolf Moser, Heimberg/BE, Ulrich Schlüer, Flaach/ZH, Mario Soldini, VIGILANCE, Genève.

### **Légalisation**

Le fonctionnaire soussigné certifie que les \_\_\_\_\_ (nombre) signataires du référendum dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale et exercent leurs droits politiques dans la commune dont le nom figure ci-dessous.

Lieu:

Date:

Le fonctionnaire compétent pour la légalisation  
(signature manuscrite et fonction officielle):

Les listes remplies doivent être retournées tout de suite et sans légalisation au

Mouvement républicain suisse MNA, secrétariat, case postale 3, 8416 Flaach/ZH, tél. 052. 42 15 81

Des listes blanches peuvent être obtenues à la même adresse.

**Veillez renvoyer cette liste au plus tard le 8 septembre 1975**

Les dons pour le référendum doivent être adressés à:

Mouvement républicain suisse MNA, Caisse centrale, CCP 80 - 5499